

2191.
274

NOTE SUR L'ADOPTION DEFINITIVE DU DRAPEAU ACCEPTE PAR L'ASSEMBLEE
CONSULTATIVE

1. RAISONS D'ACCELERER LA PROCEDURE-On a beaucoup trop tardé à se prononcer officiellement sur un emblème européen. Le E vert sur fond blanc s'est de plus en plus imposé tout en étant de plus en plus honni. Pour mettre un terme à l'incertitude et aux flottements, l'Assemblée Consultative a adopté définitivement pour son emblème le pavillon bleu à cercle de quinze étoiles d'or.

2. LE PROBLEME DE LA QUINZIEME ETOILE-Le 25/9/53 lors de la discussion à l'Assemblée Consultative, un député socialiste allemand a cru pouvoir interpréter la présence de quinze étoiles sur le drapeau comme une reconnaissance du caractère définitif d'un statut autonome de la Sarre. Ceci a provoqué une discussion qu'il a été impossible de mener à fond précisément pour ne pas compromettre le débat sur la Sarre qui allait s'ouvrir. Devant les questions soulevées, certains députés ont voté contre ou se sont abstenus, généralement pour éviter de choquer ceux qui avaient pris l'une ou l'autre position sur le fond du débat.

Après le vote, un député C.D.U. allemand a demandé que la description symbolique du drapeau se trouvant ~~XXXXXXXXXXXX~~ dans le document annexé au rapport de la Commission du Règlement et des Prerogatives dise que les étoiles représentent "les Membres du Conseil de l'Europe" et non point les "nations représentées à l'Assemblée Consultative". Or le mot nation avait été pris dans son sens le plus général et le chiffre de quinze ne lui était nulle part associé. Les nations ^(ou les pays européens) européennes forment le cercle en signe d'union. L'ensemble de ces nations est représenté par un cercle de 15 étoiles.

point parce qu'il y a quinze nations (ce nombre est plus grand ou plus petit suivant la conception qu'on a de la nation) mais parce qu'au moment de l'adoption de l'emblème il y avait au Conseil de l'Europe quinze Membres représentant les nations libres d'Europe.

Il faut ajouter d'ailleurs que la Résolution et la Recommandation de l'Assemblée Consultative décrivent l'emblème comme étant d'azur à cercle de quinze étoiles d'or et non point comme d'azur à cercle d'étoiles d'or en nombre égal à celui des Membres du Conseil de l'Europe ce qui signifie bien que le nombre 15 a été adopté une fois pour toutes et ne sera pas soumis à révision qu'il y ait augmentation ou diminution du nombre des Membres.

Ceci souligne le fait que le problème du pavillon n'est aucunement lié à celui de la Sarre. Il faut donc accélérer son adoption définitive et non point la retarder.

Nous ajouterons que la première proposition d'un cercle de quinze étoiles d'or sur fond bleu a été formulée en septembre 1951 par la section de Hambourg de l'Europa-Union qui en réclame aujourd'hui la paternité. En réalité des recherches parallèles ont conduit à la même solution qui paraît la plus harmonieuse au point de vue esthétique, qui ne souffre pas de critique au point de vue héraldique et à laquelle il serait contre-indiqué ~~de proposer~~ d'apporter des modifications dans l'avenir.

Si MM. Bidault et Adenauer pouvaient se mettre d'accord pour présenter le projet au Comité des Ministres (ou plutôt pour l'appuyer) il n'y aurait aucune objection de la part des autres gouvernements.